



ACADÉMIE  
DE STRASBOURG

Liberté  
Égalité  
Fraternité

pHARe

Mon enfant est victime d'une situation **d'intimidation**,  
de **harcèlement** ou de **cyberharcèlement** ? Que puis-je faire ?

# VOUS N'ÊTES PAS SEUL(E)S

## Le harcèlement scolaire, c'est quoi ?

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Il s'agit d'un rapport de force et de domination entre un et plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes. Les actes sont répétés, la victime est souvent isolée et dans l'incapacité de se défendre.

## Et le cyberharcèlement ?

Il s'agit de moqueries et d'intimidations sur internet (par un réseau social, un groupe classe, des jeux vidéo, etc.).

## DANS L'ÉCOLE

- Rapprochez-vous du / de la directeur(trice) de l'école
  - Rapprochez-vous du / de la professeur(e) des écoles de votre enfant
- Ils prennent en charge la situation de votre enfant avec des personnels formés pour lui assurer une scolarité sereine

## PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS

### Intimidation scolaire

(situation simple, récente et peu dégradée)

Mise en place de la méthode de la préoccupation partagée, protection de la victime, suivi des intimidateurs.

### Harcèlement

Mise en place du protocole national, protection de la victime et suivi renforcé de la situation.

## À L'EXTÉRIEUR

Au-delà de l'écoute et du conseil, le 3018 peut vous aider au retrait d'images ou de propos blessants, voire de comptes le cas échéant.

# 3018



Scannez ici  
pour accéder  
à l'app !

Ou le numéro académique :  
0 808 800 184

Suite à votre appel, un responsable du pôle harcèlement vous contactera et prendra en charge la situation pour assurer une scolarité sereine à votre enfant.